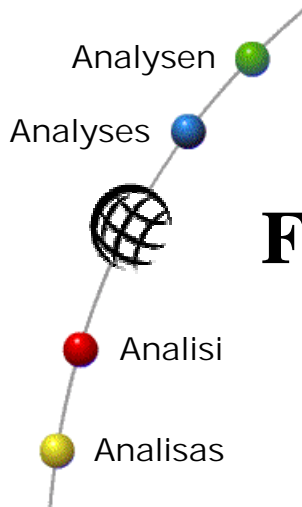




Bundesamt für Flüchtlinge
Office fédéral des réfugiés
Ufficio federale dei rifugiati
Uffizi federal da fugitivs



Feuille d'information sur les pays

Turquie

Août 1999 (Etat)

Public

Desk Etats Islamiques I

Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern

22 février 2000

Feuille d'information sur les pays

La présente feuille d'information sur les pays a été préparée en français et en allemand par la Section "Information sur les pays et analyses de situation" de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) à Berne (Suisse). Le choix de ce pays repose sur le nombre réel ou potentiel de demandes d'asile en Suisse formulées par les ressortissants de cet Etat de provenance. La feuille d'information fournit des renseignements généraux et non exhaustifs sur ce pays et ne peut servir de base pour juger du bien-fondé d'une demande d'asile individuelle ou pour accorder éventuellement le statut de réfugié. Ses données sont mises à jour au besoin et proviennent d'informations faisant partie du domaine public. Ce document ne mentionne ni prise de position politique, ni jugement des autorités suisses sur les affirmations qui y sont faites.

La présente feuille d'information sur les pays a fait l'objet de recherches approfondies et a été élaborée et si nécessaire traduite avec le plus grand soin. Toutefois, il peut arriver que les renseignements donnés soient parfois dépassés, imprécis ou incorrects, d'autant qu'il convient de tenir compte de la date de parution de la feuille en question.

Country Information Sheet

The Country Information Sheet in question was compiled in German and French by the "Country of Origin Information Desk" of the Federal Office for Refugees (FOR) in Berne (Switzerland). The countries described are selected according to the number of asylum applications which have already been or are expected to be submitted by nationals of those countries. The Country Information Sheet contains basic information but it cannot and is not intended to provide a complete picture of the country; nor may conclusions be drawn from it as to the merits of any claim to refugee status or asylum. The Country Information Sheet is updated whenever necessary and is based on publicly available information. The document contains neither a political opinion nor an evaluation of statements on the part of the Swiss authorities.

The Country Information Sheet has been most carefully researched, compiled and - if necessary - translated. Nevertheless, it is not always possible to avoid outdated, unprecise or incorrect information. The date a Country Information Sheet was compiled should also be taken into account.

Source: Steinbach Udo: Die Türkei im 20. Jahrhundert. Schwieriger Partner Europas. Lübbe Verlag, Bergisch Gladbach, 1996.

1. Constitution

1.1. Dénomination officielle de l'Etat

Türkiye Cumhuriyeti = République de Turquie

1.2. Armoiries et drapeau de l'Etat

Une demi-lune et une étoile blanche sur fond rouge.



Source: Republic of Turkey, <http://turkey.org>, 1999

1.3. Forme de l'Etat

La Turquie est une République. Sa structure correspond formellement à celle des démocraties occidentales avec un système représentatif et la séparation des pouvoirs.

Après le putsch militaire de 1980, la nouvelle Constitution, élaborée selon les directives des militaires, a été acceptée par référendum le 7 novembre 1982. Cette Constitution définit la Turquie comme un Etat démocratique, laïc et social. Le régime militaire a officiellement pris fin au début décembre 1983 avec la formation d'un Parlement turc élu le 6 novembre 1983.

Durant le week-end du 22-23 juillet 1995, le Parlement a accepté une réforme de la Constitution. Les propositions de modification concernent le préambule, 21 articles constitutionnels, ainsi que l'adoption de trois nouveaux articles transitoires. Les dispositions contenues dans le préambule glorifiant le Coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 sont abrogées.

2. Situation sociale et culturelle

2.1. Population

Environ 65 millions d'habitants vivent en Turquie, sur une superficie de 780'000 km². 65% (ce chiffre est en augmentation) résident dans les centres urbains. La plus grande agglomération est Istanbul avec une population estimée à environ 12 millions d'habitants. Les autres villes importantes sont, à l'ouest du pays, Izmir (2,2 millions) ainsi qu'Ankara (un peu plus de 3 millions) et Konya (700'000); deux agglomérations du centre du pays.

Les plus grandes villes du centre et de l'est de l'Anatolie sont Adana (près de 1,2 millions), Gaziantep (env. 900'000) et Diyarbakir (autour de 850'000). Ces villes se sont fortement développées au cours des années passées, suite à l'exode rural.

La Turquie est un Etat pluriethnique. La plus grande partie de la population est d'ethnie turque (env. 69 à 74%). Environ 20% sont Kurdes. Toutefois, ce chiffre n'est qu'une estimation, étant donné que jusqu'à présent, aucune différence n'a été faite, lors des recensements de la population, entre les Turcs et les Kurdes. A cela s'ajoutent les minorités arabe, tcherkesse, grecque, lase, géorgienne, arménienne et bulgare.

2.2. Langue

La langue officielle est, selon la Constitution, le turc. Cependant, il existe également beaucoup d'autres langues et dialectes. Jusqu'à la levée, en avril 1991, de la loi interdisant l'utilisation de plusieurs langues (entre autres le kurde), il était interdit d'employer certaines langues. Depuis, ces langues sont certes légales, mais la langue officielle et d'enseignement reste le turc. Le gouvernement a, de façon répétée, refusé la diffusion d'émissions en kurde à la radio ou à la télévision.

2.3. Religion

La population est composée de 99% de *musulmans*. Parmi ceux-ci, près de 75% sont sunnites et 20 à 25% sont alévites. La minorité Yezidi, qui ne compte actuellement plus que quelques centaines de membres (jusqu'à 1'500) en Turquie, vit essentiellement dans les provinces d'Urfa, Mardin, Batman, Siirt et Diyarbakir, ainsi qu'à Istanbul. Les *chrétiens* (Grecs, Arméniens, Syriens, Nestoriens) et les *juifs* représentent environ 1% de la population.

La Turquie est un Etat laïc. Depuis 1928, l'Islam n'est plus la religion d'Etat. Ces dernières années, toutefois, on perçoit des tendances à l'islamisation de la société et un renforcement de l'islam politique, ce qui engendre de constantes tensions entre les groupes orientés vers le fondamentalisme religieux et les représentants du principe kémaliste (l'armée). La critique du laïcisme représente aujourd'hui une composante importante du discours social et politique en Turquie.

2.4. Système éducatif

En 1981, la durée de la scolarité obligatoire a été prolongée de trois ans, passant de cinq à huit ans. Elle se compose de cinq ans d'école primaire (ilk okul), fréquentée à partir de 6 ou 7 ans, et de trois ans d'école secondaire (orta okul). Il faut avoir réussi l'examen de fin d'études secondaires pour pouvoir continuer ses études dans un établissement d'enseignement supérieur (lise). A part les Liselen Anadolu et Fen qui

sont comparables à des lycées, il existe une quantité de lycées techniques et d'écoles professionnelles.

Il y a en Turquie 71 universités et plusieurs centaines de hautes écoles (professionnelles). Depuis 1981, les universités ne sont plus autonomes, mais contrôlées par un conseil des écoles supérieures (YÖK), compétent aussi bien pour la nomination du personnel des hautes écoles que pour leur administration et leur orientation idéologique.

Il existe des écoles et universités privées pour tous les domaines d'enseignement. Parallèlement aux écoles primaires publiques, où l'enseignement est dispensé uniquement en turc, il existe des écoles primaires privées, confessionnelles et étrangères. L'enseignement peut y être donné dans d'autres langues, pour autant que ce soit autorisé. Au niveau secondaire, on a pu voir se multiplier surtout les écoles islamiques Imam-Hatip, dont la vocation d'origine est de former des prédicateurs et des personnes appelées à réciter des prières devant les fidèles. Depuis les années 70, le nombre de ces écoles et des écoles coraniques, dont la popularité ne cesse de s'étendre, s'est tellement accru que les pouvoirs laïques, l'armée en premier lieu, se sentent menacés par leur développement. Afin de contrer l'influence de l'enseignement religieux, une réforme scolaire a été introduite le 16 août 1997, aux termes de laquelle les huit années de scolarité obligatoire doivent être suivies dans les écoles *publiques*.

Le système scolaire turc, mis en place à la fin des années 20, est plongé dans une crise profonde. Selon une statistique officielle de 1994, en Turquie le taux d'analphabétisme s'élève toujours, malgré d'importants progrès accomplis lors de ces dernières décennies, à 17,5%, avec de grandes différences entre les régions et, par ailleurs, entre les hommes et les femmes. L'est et le sud-est du pays, en particulier, souffrent cruellement d'un manque d'enseignants ainsi que d'une insuffisance de locaux et de moyens financiers. Dans ces territoires, la scolarisation est rendue difficile par l'exode rural, qui se poursuit depuis des dizaines d'années, ainsi que par les affrontements qui mettent aux prises l'armée et le PKK depuis 1984. En outre, dans ces régions où le mode de vie est demeuré très traditionnel, il est accordé peu d'importance à la formation de la population féminine. La situation est analogue dans les régions rurales de l'Anatolie intérieure et dans celle de la mer Noire où, souvent, les enfants ne vont pas à l'école. Bien que l'enseignement soit gratuit, de nombreuses familles n'ont pas les moyens d'acheter le matériel et les vêtements scolaires. Plutôt que d'être envoyés à l'école, les enfants sont commis à des tâches de subsistance. Il arrive que les hommes soient alphabétisés plus tard, pendant l'accomplissement de leur service militaire.

2.5. Infrastructure médicale

L'infrastructure médicale en Turquie peut être qualifiée *de moyenne à bonne*. On trouve des hôpitaux universitaires dans les grandes villes, et la plupart des villes de districts possèdent un hôpital d'Etat. Nombre de ces cliniques, dont en particulier celles des grandes villes de l'ouest du pays, sont d'un niveau comparable à celui de l'Europe occidentale. Elles sont également équipées pour effectuer des opérations difficiles (transplantations du cœur et des reins). Toutefois, on peut observer des différences considérables entre l'est et l'ouest du pays, ainsi qu'entre les villes et les campagnes en ce qui concerne la santé publique. Dans le sud de la Turquie en particulier, il faut entreprendre un voyage long et coûteux pour pouvoir recevoir des soins médicaux.

Cependant, la possibilité de dispenser des soins médicaux à un patient dépend avant tout de la situation financière personnelle de ce dernier. Alors que des patients aisés peuvent se faire soigner dans des cliniques et cabinets privés bien équipés, la partie financièrement faible de la population doit se contenter des services offerts par les hôpitaux d'Etat, avec leur personnel mal payé et souvent surchargé. Le résultat du recensement de la population de 1997 constitue l'un des indices du niveau des soins médicaux. Il découle de ce recensement qu'il y a un médecin pour 855 habitants. Mais suivant les régions, on trouve deux à trois fois plus de médecins ou alors deux à trois fois moins. Il convient d'effectuer une distinction fondamentale entre trois types de soins. Premièrement, les personnes qui ne disposent pas d'un revenu peuvent demander une « carte verte », qui leur permet de recevoir des soins gratuitement dans les hôpitaux publics, l'Etat prenant en charge les frais. Cependant, par favoritisme, cette carte est délivrée toujours aux mêmes personnes et son utilisation à l'avenir est incertaine en raison de l'accroissement des charges budgétaires de l'Etat. Deuxièmement, les personnes qui ont un emploi stable sont automatiquement affiliées à la sécurité sociale et peuvent également se faire soigner gratuitement dans ce qu'on appelle des hôpitaux pour assurés. Troisièmement, dans les grandes villes, il existe le plus souvent diverses cliniques privées où, tout comme dans les hôpitaux universitaires, le niveau de la qualité des soins est très élevé.

3. Femme et famille

Lors de l'introduction du nouveau droit civil en Turquie en 1926, le régime matrimonial islamique a été abrogé, le mariage civil et le divorce adoptés, la polygamie interdite et l'égalité des sexes inscrite dans la loi. Le droit de vote pour les femmes a été introduit en 1935.

Légalement, l'homme a le droit de contracter un mariage à 17 ans révolus, la femme à 15 ans révolus. Dans des cas exceptionnels, le juge peut autoriser le mariage à un homme de 15 ans révolus ou à une femme de 14 ans révolus. Avant de prononcer sa décision, le juge doit entendre les parents ou le tuteur.

Mis à part le mariage civil, il existe encore l'union célébrée devant l'Imam (comparable à la célébration du mariage religieux en Suisse). De nombreuses familles considèrent qu'il est nécessaire de contracter les deux types de mariage et il est, par conséquent, d'usage de célébrer le mariage devant l'Imam après avoir contracté le mariage civil. Des mariages conclus uniquement devant l'Imam, sans mariage civil préalable, n'existent pratiquement plus que dans les régions rurales.

De nos jours, le choix du conjoint se fait de plus en plus rarement sur décision exclusive des parents. Il est toutefois toujours de coutume qu'ils interviennent dans le choix d'un conjoint. Dans les milieux traditionnels du centre et de l'est de la Turquie, les mariages au sein de la même famille sont privilégiés afin de renforcer l'influence du propre clan, bien que, dans l'ensemble, le nombre de ceux-ci ait tendance à diminuer. Les divorces sont très rares en Turquie.

Les contraceptifs sont bon marché et en vente partout. Le contrôle des naissances est aussi un objectif de l'Etat. En 1965, une loi sur le planning familial a été adoptée, celle-ci a été suivie, en 1967, d'un décret prévoyant l'interruption de grossesse sur prescription médicale, la stérilisation et la contraception.

Le type de famille le plus répandu de nos jours en Turquie, aussi bien en ville qu'en campagne, est la famille restreinte, à savoir des ménages regroupant deux à trois générations. Bien que les bouleversements économiques provoquent peu à peu l'éclatement des grandes familles, la solidarité familiale demeure. Des systèmes de solidarité familiale, même entre de lointaines ramifications claniques, constituent une forme de garantie d'existence, compte tenu de l'insuffisance de la couverture sociale publique.

Malgré l'égalité juridique des sexes, la vie quotidienne de la famille est encore profondément empreinte par la tradition. Cette dernière régit l'ordre de préséance au sein de la famille en fonction du sexe et de l'âge; ainsi, les hommes ont la préséance sur les femmes et les personnes âgées sur les plus jeunes. Les tâches traditionnelles de l'épouse comprennent les activités ménagères, l'éducation et les soins aux personnes âgées. Les hommes s'occupent des affaires et des contacts avec l'extérieur et sont responsables de la sauvegarde de l'honneur familial. Ces structures familiales ont tendance à s'estomper avec l'urbanisation croissante et l'augmentation de la pression économique. Les femmes s'adonnent de plus en plus fréquemment à une activité lucrative à l'extérieur de la cellule familiale et elles acquièrent ainsi davantage de liberté, d'indépendance et de confiance en elles-mêmes.

4. Médias

Bien que la liberté de presse soit garantie dans la Constitution, elle est fortement limitée par la loi antiterroriste et le Code pénal. Alors qu'il est possible de critiquer le travail du gouvernement ainsi que ses membres, il n'en va pas de même au sujet de la politique vis-à-vis des Kurdes. Concernant cette question, les médias sont réellement soumis à la censure. Les collaborateurs des journaux d'opposition, c'est-à-dire prokurdes et de tendance de gauche, sont régulièrement arrêtés et condamnés à des peines d'emprisonnement ou à des amendes. Les journalistes qui émettent depuis le sud-est sont particulièrement visés.

4.1. Agences d'informations

Il existe diverses agences de presse, comme la semi-publique « Agence de presse anatolienne » (Anadolu Haber Ajansi).

4.2. Journaux et revues

Les quotidiens les plus importants sont (tirages en 1998):

- **Sabah**: Conservateur, en partie journalisme à sensation; tirage: 550'000.
- **Hürriyet**: Conservateur; tirage: 542'797.
- **Milliyet**: Libéral, intellectuel; tirage: 630'000.
- **Türkiye**: Tendance de droite, accent sur la religion et la culture islamique; tirage: 450'000.
- **Zaman**: De tendance religieuse fondamentaliste; tirage: 210'000.
- **Cumhuriyet**: Libéral de gauche; tirage: 75'000.
- **Radikal**: Libéral de gauche; tirage: 120'599.
- **Yeni Yüzyil**: Libéral; tirage: 189'225.
- **Özgür Politika**: Prokurde, critique, rapporte les événements survenus au sud-est du pays, journal ayant succédé à Özgür Ülke, anciennement Yeni Politika, qui a cessé sa parution; il est publié en Allemagne et n'est pas en vente en Turquie; tirage: env. 15'000.
- **Yeni Evrensel**: Journal socialiste, traditionnel mais indépendant. Les reportages sont critiques et objectifs. Il est souvent victime de répressions étatiques; la parution du journal qui l'a précédé, 'Emek', a été suspendue en octobre 1998; tirage: 10'000-12'000.
- **Turkish Daily News**: Seul journal de langue anglaise, centre-droite; tirage: 54'500.

Avec la levée de l'interdiction des langues, la parution de journaux en kurde a été possible. Il arrive souvent, toutefois, que ces journaux soient perquisitionnés ou contraints de fermer périodiquement et que des procédures judiciaires soient ouvertes contre des journalistes ou des éditeurs. Une telle politique de censure a pour conséquence que le paysage journalistique d'opposition est en constante mutation: des noms connus disparaissent et sont remplacés par des nouveaux. Ainsi, par exemple, l'hebdomadaire **Hevi**, qui paraît en kurde et en turc depuis novembre 1996 (tirage: env. 10'000), publication qui a succédé à **Ronahi** (jusqu'en novembre 1996), laquelle a succédé à **Denge Azadi** (jusqu'en mai 1995), qui est venue après **Azadi** (mai 1992 - mai 1994).

4.3. Radio

Mise à part la Société nationale turque de radio-télévision (TRT), il existe diverses stations de radio privées. Le nombre de stations de radio locales s'élève à plus de 50.

4.4. Télévision

Hormis la Société nationale turque de radio-télévision (TRT), qui comporte cinq programmes, il existe plusieurs stations de télévision privées. L'offre est constituée d'émetteurs privés à orientation commerciale ou politique. MED-TV, l'unique télévision kurde, qui diffusait dès mars 1995 ses programmes en Europe et au Proche-Orient depuis Londres, via satellite, a perdu sa licence en avril 1999. La commission de télévision britannique a reproché à cet émetteur, proche du PKK, d'avoir appelé à la violence dans le cadre de ses programmes. Quelques mois après la fermeture de MED-TV, un autre émetteur est apparu. Il a pour nom MEDYA et on ne sait pas encore depuis où il émet. A partir du printemps 1999, Kurdistan-TV a commencé à diffuser ses programmes depuis le nord de l'Irak. Cet émetteur par satellite est géré par le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), conseillé et soutenu par des milieux turcs. Kurdistan-TV a été conçu comme alternative à MED-TV, respectivement à MEDYA.

5. Economie

5.1. Economie politique

Avec 45% de personnes actives, l'agriculture reste la principale source de revenu. L'importance de l'agriculture pour le produit national brut (PNB) devient en revanche toujours plus faible: en 1997, la part du secteur primaire au PNB était de 15%, bien que les produits agricoles comme le tabac, le thé, les noix, les fruits secs et le coton constituent comme par le passé une part considérable des recettes d'exportation. A l'heure actuelle, la part principale du PNB provient du secteur tertiaire, avec 56%, suivi du secteur secondaire avec 28%. Un peu plus d'un tiers de toutes les personnes actives travaillent aujourd'hui dans le secteur tertiaire et 22% dans le secteur secondaire. Les branches les plus importantes du secteur secondaire turc sont l'industrie textile et du vêtement, l'industrie du ciment, du sucre, de l'automobile, du verre ainsi que l'industrie chimique. Afin d'encourager davantage ces secteurs et, par suite, d'accroître les possibilités d'exportation, l'Etat mise sur de grands projets en matière de ressources énergétiques (projets de barrages dans le sud-est anatolien). Le tourisme est devenu un domaine économique important ces dernières années. Ce domaine a toutefois été soumis à de fortes fluctuations à cause de la persistance du conflit kurde et de la crainte d'attentats du Parti des travailleurs kurdes (PKK) contre des sites touristiques. A cet égard, les chiffres record enregistrés lors des années qui ont suivi 1995 ont à nouveau fortement baissé en 1999, lorsque, en réaction à l'arrestation de leur leader Abdullah Ocalan, le PKK a menacé de commettre de nouveaux attentats contre des lieux touristiques.

La Turquie est confrontée à une profonde crise économique. Les énormes taux d'inflation, consécutifs à un déficit budgétaire chronique, constituent l'un des plus grands problèmes. Ce déficit budgétaire a par ailleurs largement contribué à l'explosion de la dette extérieure de l'Etat turc ces dernières années. Les taux de croissance, avec une tendance à la hausse, que la Turquie a connus dans les années 90 appartiennent au passé. Il ne faut compter, selon le FMI, que sur une croissance de 0,5% pour 1999. Depuis 1994, le FMI exige, entre autres, des efforts de privatisation plus marqués, une réforme des systèmes d'assurance sociale ainsi qu'une réduction des subventions agraires. Jusqu'à fin 1998, ces exigences n'ont toutefois été concrétisées que peu ou pas du tout. Dès le printemps 1999, le FMI a fait dépendre tout nouveau paiement à une mise en oeuvre des réformes. Au mois d'août 1999, la Turquie a accompli un premier pas important en faisant passer l'âge de la retraite des femmes de 38 à 58 ans et celui des hommes de 43 à 60 ans. Le coût de l'engagement militaire au sud-est représente également un facteur économique non négligeable: on a estimé que l'armée a besoin chaque année d'environ huit milliards de dollars pour mener sa lutte contre le PKK. Le grave tremblement de terre du 17 août 1999 au nord-ouest de la Turquie, qui a fait environ 15'000 morts et plusieurs dizaines de milliers de blessés, grèvera lui aussi considérablement l'économie turque.

Les conditions de vie sont devenues plus difficiles pour la population au cours de ces dernières années. La persistance du niveau élevé du taux d'inflation alliée à la baisse des salaires réels a provoqué une paupérisation, non seulement de la population à faible revenu, mais aussi de la classe moyenne. De plus, les revenus sont répartis de manière très inégale selon les régions. Le revenu par habitant dans l'est et le sud-est est en moyenne quatre fois plus faible que dans la région de Marmara. Les provinces prospères du nord-ouest de la Turquie et de la côte de la mer Egée ont un niveau de vie comparable à celui de la plupart des pays

méditerranéens de l'UE et se distinguent nettement des régions sous-développées de l'est et du sud-est.

5.2. Situation de l'emploi

Le gouvernement turc a indiqué, pour 1998, un taux de chômage de 6,3%. Un chiffre quatre à cinq fois supérieur serait plus réaliste. Comme il n'existe pas d'assurance chômage en Turquie, un grand nombre de chômeurs ne se font pas recenser. Nombreux sont ceux qui essaient de gagner leur vie en effectuant un travail informel comme, par exemple, vendeur de rue, cireur de chaussures, porteur, etc. Le travail des enfants constitue un problème préoccupant. D'après le syndicat TÜRK-IS, quatre millions d'enfants entre six et dix-huit ans travaillent en Turquie.

Les organisations syndicales en Turquie sont très fractionnées et soumises à une stricte surveillance étatique. Le seul syndicat ayant subsisté après le coup d'Etat militaire de 1980 a été le TÜRK-IS. Le syndicat faïtier de gauche DISK a été interdit et autorisé, à nouveau, en 1992 seulement. Par ailleurs, il existe le syndicat faïtier HAK-IS, ainsi que de petits syndicats indépendants représentant certaines branches, groupes de profession ou membres d'une entreprise et travaillant, en partie, semi-légalement.

5.3. Monnaie officielle

Une Lira turque (LT) vaut 100 Kurus. Du fait de l'effondrement monétaire, le Kurus n'est plus en circulation. En août 1999, 10'000 LT valent 0.035 CHF. En octobre 1997, 10'000 LT valaient 0.08 CHF, en novembre 1995 0.20 CHF et en janvier 1993 1.80 CHF.

6. Mobilité

Le moyen de locomotion le plus important est l'auto. La plus grande partie du trafic privé se fait par la route; il en va de même du trafic de marchandises. Le moyen de transport préféré des personnes qui voyagent est l'autocar interurbain qui relie toutes les grandes villes entre elles. Le transport effectué au niveau d'un réseau plus restreint est assuré par de plus petits bus appelés « Dolmus ». Alors que la liaison entre les grandes villes peut être qualifiée d'excellente, il est difficile d'atteindre les petits villages. En hiver, ceux-ci peuvent être plusieurs fois coupés du monde extérieur.

La compagnie nationale d'aviation THY (Türk Hava Yollari) dispose d'un réseau interne relativement dense. De nombreuses capitales de provinces disposent d'un aéroport.

Du fait de la longueur des côtes, la navigation revêt, en Turquie, une importance qu'il convient de ne pas sous-estimer, tant sur le plan du transport des marchandises que sur celui de la circulation des personnes. Les ports les plus importants sont Iskenderun/Botas, Izmit/Derince, Mersin, Istanbul, Izmir, Samsun et Trabzon.

6.1. Moyens de communication

L'état des télécommunications est bon, tout au moins à l'ouest de la Turquie. S'agissant du trafic postal, la Turquie est bien pourvue, avec plus de 40'000 offices répartis dans tout le pays. A l'est, un retard prononcé subsiste dans d'autres secteurs. De petits villages ne disposent, la plupart du temps, que d'un seul raccordement téléphonique (au café; chez le chef du village). Les liaisons téléphoniques sont souvent interrompues en hiver.

6.2. Papiers de voyage

En Turquie, le document le plus important est la carte d'identité, le *Nüfus*, qui est délivré par le bureau d'état civil. Cette autorité s'informe auprès du lieu où est enregistré le demandeur s'il existe des obstacles à la délivrance d'un tel document. En règle générale, la *comparution personnelle* est exigée. Les citoyens turcs ont besoin d'un passeport valable pour sortir du pays. Selon la loi, la *demande* et le *retrait* du passeport doivent se faire *personnellement* auprès de l'office des passeports du chef-lieu de la province.

Les citoyens turcs ont besoin d'un visa pour venir en Suisse.

7. Gouvernement

7.1. Chef d'Etat

Le Président est élu par le Parlement pour une durée de 7 ans; un seul mandat est possible. La Constitution du 7 novembre 1982 confère au Président de la République des pouvoirs centralisés et étendus:

- Il peut présider le Conseil des Ministres, attribution qui revient normalement au Premier Ministre.
- D'entente avec le gouvernement, il peut déclarer l'état d'urgence ou la loi martiale.
- Il nomme, entre autres, les juges du Tribunal constitutionnel, de même que les recteurs d'universités.

Après la mort de Turgut Özal le 17 avril 1993, Süleyman Demirel - jusque-là Premier ministre - a été élu Président de la République le 16 mai 1993.

7.2. Gouvernement national

Le Président nomme le Premier ministre (chef du parti majoritaire) ainsi que, sur proposition de ce dernier, les différents ministres. Le dernier mot revient toutefois au Président.

Le 18 juin 1997, le premier gouvernement islamiste de l'histoire de la République turque - conduit par Necmettin Erbakan, le dirigeant du Parti de la prospérité (RP), lequel a été interdit peu après - s'est vu contraint de donner sa démission sous la pression de l'armée. A Erbakan, qui n'aura été en fonction que pendant une année à peine, a succédé Mesut Yilmaz, du Parti de la Mère Patrie (ANAP). Jusqu'en novembre 1998, Yilmaz a dirigé, en tant que Premier ministre, un gouvernement de minorités, constitué de l'ANAP, du Parti démocrate turc (DTP) et du Parti de la gauche démocratique (DSP). En novembre 1998, Yilmaz fut confronté à une affaire de scandale lié à la corruption et le Parlement lui retira alors sa confiance. A vrai dire, des élections parlementaires anticipées avaient été prévues déjà en juin 1998. De toute façon, Yilmaz aurait dû démissionner fin 1998, au profit d'un gouvernement de transition. On nomma Bülent Ecevit, dirigeant du DSP et vieux politicien, à la tête du gouvernement de transition, appelé à fonctionner jusqu'aux élections fixées en avril 1999. Les élections du 18 avril 1999 eurent pour résultat un net glissement à droite du paysage politique turc: le vainqueur de ces élections a été le DSP d'Ecevit, qui a bénéficié de l'image 'propre' de son dirigeant ainsi que de l'arrestation du leader du PKK, Abdullah Ocalan. La grande surprise de ces élections a été la très forte augmentation du nombre de voix en faveur de la formation ultranationaliste qu'est le Parti du mouvement nationaliste (MHP), propulsée au rang de deuxième force politique du Parlement. Fin mai 1999, Ecevit, désigné Premier ministre, a annoncé que les discussions de coalition avaient été menées à terme avec succès: le nouveau gouvernement est formé du Parti de la gauche démocratique (DSP), du Parti du mouvement nationaliste (MHP) et du Parti de la Mère Patrie (ANAP). Les trois partis disposent ensemble, avec 351 voix sur 550, d'une majorité confortable au Parlement. Nombreux sont ceux qui, en particulier dans les milieux économiques, espèrent que cette majorité ramènera la stabilité politique, disparue depuis longtemps en Turquie.

8. Parlement

Le Parlement turc, la Grande Assemblée nationale (TBMM), compte 550 députés depuis la réforme constitutionnelle de juillet 1995. Des élections parlementaires se déroulent tous les cinq ans. Pour pouvoir présenter des députés au Parlement, le parti doit récolter au moins 10% des voix dans l'ensemble du pays. Les candidats indépendants doivent obtenir au moins 10% des voix dans leur circonscription électorale pour entrer au Parlement.

Des élections parlementaires anticipées ont eu lieu le 18 avril 1999. Elles ont été nettement remportées par le Parti de la gauche démocratique (DSP), sous la conduite de Bülent Ecevit, avec 22,2% des voix (1995: 14,6%). En deuxième position vient le Parti du mouvement nationaliste (MHP), avec 18% des suffrages (1995: 8,2%). Le Parti de la vertu (FP), qui a succédé au Parti de la prospérité (RP), parti interdit, a certes perdu sa majorité parlementaire, mais occupe tout de même la troisième position au Parlement national, avec 15,4% des voix (1995: 21,4%). Les perdants de ces élections ont été les partis traditionnels de la droite conservatrice: le Parti de la Juste Voie (DYP) de Ciller avec 12% des suffrages (1995: 19,2%) et le Parti de la Mère Patrie (ANAP) de Mesut Yilmaz, avec 13,2% des voix (1995: 19,6%). La gauche traditionnelle, le Parti républicain populaire (CHP), n'a pas franchi la barre des 10%. Le Parti populiste de la démocratie (HADEP), l'unique formation prokurde, a lui aussi raté son entrée au Parlement, bien qu'il ait enregistré des succès appréciables sur le plan régional. Depuis l'interdiction, en juin 1994, du Parti de la démocratie (DEP), le prédécesseur du HADEP, il n'existe plus de parti kurde à l'Assemblée nationale turque.

Voici la composition du Parlement après les élections d'avril 1999:

- Parti de la gauche démocratique (DSP): 136 sièges
- Parti du mouvement nationaliste (MHP): 129 sièges
- Parti de la vertu (FP): 111 sièges
- Parti de la Mère Patrie (ANAP): 86 sièges
- Parti de la Juste Voie (DYP): 85 sièges
- Indépendants: 3 sièges

9. Administration

La Turquie est un Etat unitaire centralisé. L'Etat est constitué de 79 provinces (il), à la tête desquelles se trouve un gouverneur (vali). Ce dernier est désigné par le Conseil des Ministres avec l'approbation du chef de l'Etat. Le gouverneur qui, en règle générale, est membre du parti majoritaire régional, représente le gouvernement central dans la province. Le gouverneur est secondé par une assemblée (il genel meclisi) élue par le peuple. Dans une loi d'août 1996, les compétences des gouverneurs des provinces ont été fortement élargies.

Les provinces sont subdivisées en districts ou arrondissements (ilce), placés sous l'autorité d'un gouverneur de district (kaymakam), nommé par le Ministre de l'Intérieur. Il existe dans le pays 847 districts, eux-mêmes subdivisés en sous-districts (bucak), lesquels n'ont qu'un champ de compétences minime.

Les communes (köy) de plus de 2'000 habitants forment une municipalité placée sous la direction d'un maire élu par le peuple.

Les quartiers des villes et les villages constituent les plus petites unités administratives. Celles-ci sont dirigées par un chef de quartier ou de village (muhtar). Le muhtar est élu par le peuple.

Actuellement, l'état d'exception instauré en 1987 est encore en vigueur dans six provinces du sud-est de la Turquie, dans le territoire kurde. Ces provinces sont Diyarbakir, Van, Hakkari, Siirt, Sirnak et Tunceli. Elles sont placées sous l'autorité d'un gouverneur d'exception, appelé aussi supergouverneur. Avec la loi sur le statut d'exception, ce dernier a des compétences étendues pour combattre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). L'état d'exception doit être régulièrement confirmé par le Parlement. Il a été abrogé le 30 novembre 1996 pour la province de Mardin et le 6 octobre 1997, pour les provinces de Bitlis, Bingöl et Batman.

10. Elections

Selon la Constitution, les élections nationales ont lieu tous les cinq ans.

Les élections régionales se déroulent aussi tous les cinq ans, comme le prévoit également la Constitution. La dernière fois, elles ont eu lieu le 18 avril 1999, en même temps que les élections parlementaires anticipées. Le système électoral turc est un système de représentation proportionnelle, avec une clause de 10% sur le plan national. Les voix récoltées par le parti qui ne parvient pas à atteindre ces 10% ne sont pas prises en considération. Le but de cette clause est de prévenir un plus grand morcellement du système des partis. Ainsi, le paysage politique des régions se différencie souvent de façon marquante du paysage politique national: le parti prokurde HADEP, clairement en dessous de la barre des 10%, a rencontré un très grand succès sur le plan régional, dans les provinces du sud-est, où il a placé de nombreux maires. Sont considérées comme circonscriptions électorales les provinces ainsi que les trois grandes villes d'Istanbul, Ankara et Izmir. Le nombre de députés par province est fixé en fonction des résultats du dernier recensement de la population (1997). En Turquie, le vote est obligatoire. Celui qui n'y participe pas doit payer 20.- CHF d'amende. En Turquie, il faut être âgé de 18 ans révolus pour avoir le droit de vote.

11. Droit et système judiciaire

11.1. Droit

La proclamation de la République de Turquie en 1923 a été suivie de l'abolition de la loi islamique (Sharia) en tant que base juridique. La jurisprudence qui l'a remplacée est inspirée des modèles suisse (code civil, droit des obligations), italien (droit pénal) et allemand (droit commercial, code de procédure pénale).

11.2. Tribunaux ordinaires

Selon la Constitution, le pouvoir judiciaire est indépendant. Cependant, certaines possibilités de codécision, qui sont également ancrées dans la Constitution, sont réservées au gouvernement - partiellement aussi aux militaires - pour la nomination des instances judiciaires suprêmes. Un tribunal constitutionnel existe depuis 1961.

Les tribunaux sont organisés en fonction de leur compétence. En matière pénale, les tribunaux suivants sont compétents:

- *Les tribunaux de simple police* (Sulh Ceza Mahkemesi): Le tribunal est composé d'un juge et est compétent pour les délits *mineurs*. Tous les chefs-lieux de région et de province ont des tribunaux de simple police. Ils délivrent en outre des mandats d'arrêt dans le cadre de l'entraide judiciaire.
- *Les tribunaux correctionnels de première instance* (Asliye Ceza Mahkemesi): En règle générale, le tribunal est présidé par un juge et est compétent pour les délits *de moyenne importance*. Tous les chefs-lieux de région et de province ont également des tribunaux correctionnels.
- *Les cours d'assises* (Agir Ceza Mahkemesi): Le tribunal est présidé par trois juges et est compétent pour les délits *graves*. Seuls les chefs-lieux de province, ainsi que certains chefs-lieux de région, sont dotés d'une cour d'assises (par exemple, Elbistan).

La plus haute *instance d'appel* en matière pénale est la Cour de Cassation (Yargitay) à Ankara.

11.3. Tribunaux extraordinaires

Les tribunaux compétents pour les délits d'ordre politique sont les tribunaux de Sûreté de l'Etat (Devlet Güvenlik Mahkemesi, DGM). Ils sont également compétents pour les affaires criminelles graves qui n'ont pas un caractère politique. Chaque tribunal de Sûreté de l'Etat (DGM) est pourvu de trois juges et de deux juges suppléants. Suite à une réforme de l'organisation des tribunaux survenue le 18 juin 1999, il n'y a plus de juge militaire dans l'équipe des juges. Celle-ci doit être composée exclusivement de magistrats civils. Avant la réforme, il y avait toujours un juge militaire parmi les trois juges dans une procédure de tribunal extraordinaire.

Les tribunaux de Sûreté de l'Etat ont été créés le 1er mai 1984 et, conformément à la loi du 18 mai 1997, se trouvent à Adana, Ankara, Diyarbakir, Erzurum, Istanbul, Izmir, Malatya et Van. La plus haute instance d'appel pour les tribunaux de Sûreté de l'Etat est la Cour de Cassation (Yargitay) à Ankara.

11.4. Tribunaux militaires

Les tribunaux militaires (Askeri Mahkemesi) sont compétents pour les délits qui relèvent du domaine militaire. Ils sont composés de deux juges militaires et d'un officier. Ces tribunaux étaient également compétents pour les délits politiques lorsque le pays était en guerre ou en état d'urgence. Les tribunaux de Sûreté de l'État les ont remplacés dans l'accomplissement de ces fonctions, aussi ne se sont-ils plus chargés d'aucune affaire politique depuis mai 1984. La plus haute instance d'appel pour les tribunaux militaires est la Cour de Cassation militaire (Askeri Yargitay) à Ankara.

12. Organes de sécurité et forces armées

Depuis la fondation de la République, l'armée se considère comme le garant des principes kémalistes (du nom du fondateur de la République, Kemal Pascha Atatürk). Cette conception que l'armée a de son rôle l'a conduite à s'immiscer à plusieurs reprises dans la vie politique du pays, comme cela a été le cas en 1961, 1971 et en 1980.

12.1. Armée

Le service militaire est obligatoire dès l'âge de 20 ans et jusqu'à 46 ans. La période de service actif dure, en règle générale, 18 mois. La période de service peut cependant être prolongée à court terme, comme cela s'est produit en juin 1994. A l'âge de 18 ans, les hommes sont tenus de s'annoncer auprès d'un bureau militaire d'enregistrement. A l'âge de 21 ans, les jeunes hommes sont appelés à se présenter deux fois au recrutement. Les étudiants et les ressortissants turcs qui vivent à l'étranger peuvent différer l'accomplissement de leur service (jusqu'à la fin de leurs études, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 32 ans). Il est même possible, pour les citoyens turcs résidant à l'étranger, de se libérer de leurs obligations militaires contre paiement d'une somme d'argent, mais dans ce cas, une « courte période » de service d'un mois doit néanmoins être accomplie.

Le nombre élevé des objecteurs de conscience (environ 250'000 personnes) représente un phénomène nouveau. Pour le combattre, un durcissement du Code pénal militaire est entré en vigueur le 19 mai 1994. La loi révisée prévoit une peine plus sévère pour les objecteurs de conscience ou pour les retardataires qui ne peuvent justifier leur négligence. Les peines s'élèvent actuellement d'un mois à trois ans d'emprisonnement. L'ancienne loi prévoyait jusqu'à six mois d'emprisonnement pour les objecteurs de conscience, c'est-à-dire pour ceux qui ne se présentaient pas à l'armée. Avant cette modification, elles allaient jusqu'à six mois.

En 1997, le nombre d'hommes dans les forces armées s'élevait à 639'000, dont 528'000 recrues accomplissant leur service militaire. La réserve comprend environ 378'000 hommes. L'armée se compose de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et des forces paramilitaires.

12.2. Police et gendarmerie

A la campagne, l'autorité de police (polis) est exercée par la gendarmerie (jandarma).

12.3. Milices

Pour combattre le PKK dans le sud-est de la Turquie, des 'protecteurs de village' (köy korucusu) ont été recrutés. Il s'agit de villageois armés qui doivent seconder l'armée en fonctionnant comme guides.

12.4. Services secrets

Le Service national de renseignements (Milli Istihbarat Teskilati, MIT) est une autorité soumise à la Présidence du Conseil des Ministres. Le MIT est un organe central de coordination regroupant divers services actifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

13. Détention et exécution pénale

L'instruction policière débute avec l'arrestation du suspect. Le Code de procédure pénale, révisé en novembre 1992, prévoit que la garde à vue est limitée temporellement, celle-ci variant généralement en fonction de la nature du délit commis, soit politique ou de droit commun. En outre, la durée de la garde à vue dépend du lieu de commission du délit (région soumise à l'état d'exception ou non). Dès le moment où une personne est en état d'arrestation, elle a droit de prendre un avocat.

Après l'écoulement de la durée légale de garde à vue (dix jours au maximum dans les provinces sous état d'exception, sept jours au maximum dans toutes les autres provinces), le suspect doit être traduit devant le juge compétent. Si ce dernier estime qu'une prolongation de la détention se justifie, il émettra un mandat d'arrêt (oernek). Il décide si la personne concernée doit être placée en détention préventive ou libérée, moyennant le versement d'une caution.

Sur requête du Procureur, le juge peut émettre un mandat d'arrêt à l'encontre d'un suspect, cela même avant l'intervention des forces de l'ordre.

Dès qu'un jugement est entré en force, le condamné doit accomplir sa peine. Toute personne condamnée à une peine de réclusion supérieure à 5 ans est dépourvue de sa capacité légale durant cette période. Un dixième de la peine doit être purgé en détention cellulaire et le reste de la peine s'accomplit sous la forme de travaux forcés. Une libération conditionnelle peut être accordée lorsque les détenus ont accompli deux tiers de leur peine et qu'ils ont fait preuve de bonne conduite.

Les prisons civiles sont réparties en établissements ouverts (peines de courte durée), semi-ouverts (peine allant jusqu'à cinq ans) et fermés (essentiellement des détenus politiques avec des peines de plus de cinq ans). Mis à part ces établissements, il existe encore quelques prisons destinées aux enfants. Les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires turcs sont souvent misérables.

14. Situation générale des droits de l'homme

Bien que la Constitution turque de 1982 reconnaisse l'ensemble des droits fondamentaux de l'homme, tels que la liberté d'expression, de presse, de religion et de rassemblement, la Turquie reste éloignée des principes des droits de l'homme connus dans les Etats d'Europe occidentale.

De nombreuses violations des droits de l'homme ont des bases légales. Avec la *loi antiterroriste* qui a été introduite en avril 1991, les forces de sécurité se sont vu octroyer des pouvoirs spéciaux dans leur combat contre le terrorisme. Selon l'article 8 de ladite loi, toute expression critique peut être considérée comme une forme de propagande antiétatique et conduire à une inculpation. Par ailleurs, l'article 312 du code pénal turc, qui traite, entre autres, de 'l'incitation à la haine raciale ou religieuse', est souvent appliqué. De nombreux journalistes, écrivains et intellectuels ont été traduits en justice et condamnés pour des délits d'opinion. Les thèmes délicats sont la politique turque à l'égard des Kurdes et le conflit au sud-est du pays, le rôle de l'islam dans la politique et la société ainsi que le rôle de l'armée. Il n'y a pas d'autre pays où autant de journalistes sont incarcérés en raison de leurs activités.

Le recours à la torture continue à être fréquent pendant la garde à vue, même si, selon le rapport 1999 d'Amnesty, 'la torture ne semble plus constituer une pratique systématique'. Les enfants et les adolescents sont eux aussi maintes fois les victimes de tortures et de mauvais traitements.

Il est constamment question, en Turquie, « d'assassinats commis par des inconnus ». A cet égard, les organisations des droits de l'homme accusent l'Etat de prendre des mesures trop peu énergiques dans ce genre d'affaires. Les victimes sont le plus souvent des journalistes qui écrivent pour des journaux et des publications de gauche ou prokurdes, des membres actifs d'associations pour les droits de l'homme, des avocats qui s'occupent d'affaires à caractère politique, des membres d'organisations prokurdes ou des hommes d'affaires kurdes accusés de soutenir financièrement le PKK.

Depuis que le PKK a commencé sa lutte armée contre l'Etat turc, en août 1984, environ 35'000 personnes - dont des soldats, des guérilleros et des civils - sont mortes dans le sud-est de la Turquie. Du côté des forces de sécurité, ce sont surtout les protecteurs de village et les forces spéciales qui sont accusés de violations des droits de l'homme. Afin de retirer au PKK son soutien logistique, plus de 3'000 villages et hameaux ont été évacués ces dernières années. Le PKK n'hésite pas, lui non plus, à tuer sauvagement les forces de sécurité et civils restés fidèles à l'Etat.

15. Mouvements politiques et religieux

Il existe en Turquie une multitude de partis en continuelle transformation. Des fondations et changements de dénomination de partis sont à l'ordre du jour. Dans ce chapitre, on ne citera que les partis les plus importants actuellement.

15.1. Partis légaux

- **Dogru Yol Partisi - DYP** (Parti de la Juste Voie): De tendance conservatrice. Ce parti dirigeait le gouvernement jusqu'à juin 1997; la présidente du parti, Tansu Ciller, exerçait la fonction de Premier ministre de 1993 à 1995. Demirel, le président de la République, est également membre du DYP. Le parti a perdu de sa popularité en acceptant une coalition gouvernementale avec le Parti de la Prospérité, de tendance islamiste. Nombreux sont les députés parlementaires qui ont abandonné le DYP ou qui l'ont quitté pour adhérer à un autre parti. De plus, l'implication de la présidente dans plusieurs affaires de corruption a gravement porté atteinte à la crédibilité du parti.
- **Cumhuriyet Halk Partisi - CHP** (Parti républicain populaire): De tendance social-démocrate. Fondé en 1923 par Kemal Atatürk. Le CHP a été interdit le 12.9.1980. Bon nombre de ses membres ont été arrêtés et ont fait l'objet de poursuites. En 1992, un décret a levé cette interdiction. Le 18 février 1995, le CHP a fusionné avec le SHP (Sosyalist Halkci Partisi, Parti populiste social-démocrate) sous l'appellation commune de CHP. Lors des élections parlementaires d'avril 1999, le parti n'a plus obtenu que 8,7% des voix. Il n'est donc plus représenté au Parlement. Cette défaite électorale a eu pour conséquence la démission de Deniz Baykal, jusqu'alors le Président du parti. Le nouveau Président est Altan Öymen.
- **Anavatan Partisi - ANAP** (Parti de la Mère Patrie): Libéral-conservateur. Fondé en 1983 par Turgut Özal. Président: depuis juin 1991, Mesut Yilmaz, qui a été à la tête du gouvernement depuis juillet 1997 jusqu'à novembre 1998. Est entré, en juin 1999, dans la coalition gouvernementale, en tant que troisième parti après le DSP et le MHP.
- **Büyük Birlik Partisi - BBP** (Parti de la Grande Union): De tendance nationaliste, accorde une grande importance à l'Islam. Le BBP a été fondé en 1992 par un groupe dissident du MHP. Président: Muhsin Yazicioglu.
- **Fazilet Partisi - FP** (Parti de la vertu): De tendance religieuse et conservatrice. Considéré comme le parti qui a succédé au Refah-Partisi (Parti de la prospérité). Après son interdiction en janvier 1998, la majorité de ses membres a adhéré au FP. Lors des élections d'avril 1999, le FP a certes dû céder au Parlement quelques-uns des sièges gagnés lors des élections de 1995, mais il a pu défendre sa position sur le plan régional. Par exemple, il a toujours des maires à Ankara et à Istanbul, les plus grandes villes du pays. Président: Recai Kutan. Mais Necmettin Erbakan, fondateur du RP et du FP, qui pour l'instant est interdit de politique pendant cinq ans, est toujours là pour tirer les ficelles. Une procédure de dissolution est en cours contre le parti depuis le 7 mai 1999.

- **Demokratik Sol Partisi - DSP** (Parti de la gauche démocratique): Nationaliste, social-démocratique. Ce parti est sorti vainqueur des élections d'avril 1999. Son président, Bülent Ecevit, dirige en tant que Premier ministre la nouvelle coalition gouvernementale formée du DSP, du MHP et de l'ANAP.
- **Milliyetçi Hareket Partisi - MHP** (Parti du mouvement nationaliste): Parti d'extrême droite, ultranationaliste, anticomunisme et de tendance raciste. Il a succédé à l'ex-MCP. Depuis la mort de son leader légendaire, Alparslan Türkeş, en avril 1997, le parti, avec son nouveau président Devlet Bahçeli, a essayé de se donner une apparence plus modérée. Le MHP a fait la une des journaux en raison de ses démêlés avec les forces de sécurité et les unités antiterroristes. De façon inattendue, les élections d'avril 1999 ont fait du MHP la deuxième force politique du Parlement national. Le MHP forme une coalition gouvernementale avec le DSP et l'ANAP depuis juin 1999.
- **Halk Demokrat Partisi - HADEP** (Parti populiste de la démocratie): Il représente une tendance prokurde. Le HADEP a été fondé en mai 1994 comme successeur possible du DEP. Il n'est pas parvenu à entrer au Parlement lors des élections d'avril 1999, n'ayant obtenu que 4,8% des voix. Toutefois, grâce à d'excellents résultats obtenus au plan régional, de nombreuses villes du sud-est ont des maires qui sont membres du parti. Une procédure de dissolution devant le Tribunal constitutionnel est en cours contre le parti depuis février 1999. En outre, il a été reproché au parti d'entretenir des liens avec le PKK. De nombreux membres dirigeants ont été impliqués dans des procédures judiciaires.

Depuis peu, un nombre croissant de politiciens se distancient des chefs de partis traditionnels et cherchent des alternatives; cette attitude est également adoptée par la population. Ainsi, quelques nouveaux partis ont été créés en 1996 et 1997:

- **DTP** (Parti démocratique turc): De tendance conservatrice. Il a été fondé le 7 janvier 1997 par le député dissident du DYP, Hüsametdin Cindoruk, dans le but de provoquer une scission avec le DYP et d'isoler sa présidente, Tansu Ciller.
- **Demokratik Kitle Partisi - DKP** (Parti démocratique de masse): Tendance libérale prokurde. Le parti a été fondé en décembre 1996 sous la direction du kurde Seraffetin Elci, qui a été ministre. Le parti souhaite résoudre le problème kurde de manière modérée et se montre clairement opposé au PKK. Le parti a été interdit par le Tribunal constitutionnel turc le 1^{er} mars 1999.
- **Özgürlük ve Dayanisma Partisi - ÖDP** (Parti pour la liberté et la solidarité): Tendance socialiste. Il a été fondé le 21 janvier 1996 sous la direction d'Ufuk Uras et se veut un large mouvement d'opposition face à l'ordre établi. Dans ce parti s'engagent, entre autres, beaucoup de membres dissidents du Dev-Yol.
- **Baris Partisi - BP** (Parti pour la paix): Le parti est considéré comme le seul véritable parti alévite et se veut l'unique alternative valable du camp morcelé de la gauche. Il est le successeur du DBH (Mouvement démocratique pour la paix), parti fondé en automne 1996. Président: Hüseyin Eti, professeur d'université.

15.2. Partis illégaux

15.2.1. Partis et organisations turcs de gauche

Les différents groupements ont actuellement plutôt réduit leurs activités et l'on assiste moins souvent à des actions spectaculaires, celles-ci se limitant avant tout aux grandes villes. Ces dernières années, quelques-uns de ces groupements ont été fortement affaiblis par l'arrestation de membres dirigeants. Les principaux

groupements sont les suivants:

- **Devrimci-Yol - DEV-YOL** (La Voie Révolutionnaire): Issu de Dev-Genc (Devrimci Genclik: Jeunesse révolutionnaire) dans la deuxième moitié des années 70. Idéologie marxiste-léniniste. Fidèle aux idées de Mahir Cayan (tué au début des années 70). DEV-YOL fut dans les années 80 l'organisation la plus importante et la plus active, aujourd'hui elle a néanmoins considérablement perdu de son importance. Une grande partie des activistes est partie s'installer à l'étranger ou poursuit son engagement dans la légalité.
- **Devrimci-Sol - DEV-SOL** (Gauche révolutionnaire): Né de la scission d'avec DEV-YOL à la fin des années 70. Contrairement à ce dernier, DEV-SOL prône la lutte armée. Il s'est surtout fait remarquer par des attentats commis à Istanbul et à Ankara. Depuis janvier 1993, des discussions internes ont eu lieu entre deux fractions rivales du parti. Le deuxième parti rival est le DHKP-C, également appelé fraction Karatas, du nom de son fondateur Dursun Karatas qui est passé dans la clandestinité.
- **Devrimci Halk Kurtulus Partisi/Cephe - DHKP-C** (Front/Parti révolutionnaire pour la libération du peuple): Idéologie d'extrême gauche, maoïste-léniniste, terroriste. Cette organisation, qui est à l'heure actuelle la plus active de toutes, est issue d'une fraction du DEV-SOL. Elle a recruté ses membres surtout dans le milieu intellectuel, mais se tourne aujourd'hui de plus en plus vers la population qui est venue s'installer dans les grandes villes. Les membres du DHKP-C sont souvent victimes d'attentats commis par des inconnus.
- **Marxist-Leninist Komünist Partisi - MLKP** (Parti communiste marxiste-léniniste): De tendance d'extrême gauche, terroriste, idéologie inspirée d'Enver Hodscha. Il est considéré comme le deuxième parti le plus important à avoir été fondé dans les années 90; on en sait néanmoins très peu à son sujet. Il résulte probablement de la fusion en 1995 de trois organisations illégales: TKP-ML-Hareketi, Türkiye Kömünist Isçi Hareketi et TKP-ML-Yeniden Insa Örgütü.
- **Türkiye Isçiler ve Köylü Kurtulus Ordusu - TIKKO** (Armée de libération des paysans et des travailleurs turcs): Créé en 1972, en même temps que le TKP/ML, en tant qu'aile militaire (cf. ci-après TKP/ML). Idéologie maoïste.
- **Türkiye Komünist Emek Partisi - TKEP** (Parti communiste turc du travail): Parti prosoviétique, illégal depuis sa fondation en 1980.
- **Türkiye Komünist Partisi/Marxist-Leninist - TKP/ML** (Parti communiste de la Turquie): Fondé le 7.2.1972 sous la présidence d'Ibrahim Kaypakkaya. Quatre nouvelles organisations différentes et fractions du TKP/ML sont nées en 1980.

15.2.2. Partis et organisations kurdes

- **Partiya Karkeren Kürdistan - PKK** (Parti des travailleurs du Kurdistan): Issu des Apocular et de l'UKO dans la deuxième moitié des années 70. Fondateur et actuel secrétaire général: Abdullah Öcalan. Idéologie marxiste-léniniste. Buts: organiser et diriger la lutte du peuple kurde, libérer le Kurdistan de l'impérialisme et du colonialisme, établir la dictature du prolétariat dans un Kurdistan indépendant, instaurer une société sans classe. Le PKK prône le recours à la violence pour parvenir à ses fins. Ses militants étaient déjà poursuivis avant le coup d'Etat et, à la suite de celui-ci, de nombreux procès collectifs ont eu lieu à l'encontre de ses partisans. Le parti est dirigé de façon très autoritaire et chaque tentative de dissidence est combattue par tous les moyens.

A l'intérieur du PKK se différencient l'ERNK (compétent pour les activités politiques et culturelles) et l'ARGK (l'aile armée du PKK). En août 1984, le PKK a entrepris un combat armé contre l'Etat turc.

- **Kürdistan Sosyalist Birlik Partisi - PYSK** (Parti socialiste unifié du Kurdistan): Le PYSK a été fondé le 1^{er} mai 1996 et est né de la fusion de cinq organisations kurdes: KAWA, KUK/RNK, TSK, TS et YEKBUN. Le parti se fixe comme objectif de créer une république kurde indépendante et démocratique au Kurdistan, mais elle ne considère pas la lutte armée comme le seul moyen d'y parvenir.

15.2.3. Partis nationalistes turcs de droite et islamiques

- **Loups Gris**: Organisation secrète terroriste du MHP. Le nom provient d'une légende: un loup gris aurait montré le chemin de l'Asie Mineure aux guerriers turcs. Entre 1975 et 1980, les Loups Gris ont assassiné environ 5'000 personnes, parmi lesquelles un grand nombre de politiciens socialistes et communistes éminents. De nombreux attentats meurtriers en RFA sont imputables à cette organisation. L'auteur de l'attentat contre le pape, Ali Agca, avait des liens avec les Loups Gris.
- **Islami Büyük Dogu Akincilar-Cephesi - IBDA-C** (Front des pionniers pour le Grand Est Islamique): Islamiste, terroriste, vision d'un grand empire islamique supérieur à l'Etat national d'après les lois de la Sharia. Les islamistes radicalisés ont suivi l'exemple de l'organisation terroriste des « Loups gris », nationalistes d'extrême droite, et ont formé en 1977 un sous-groupe radical du MSP (prédécesseur de l'actuel RP), le groupe des « Akincilar » (soldats en territoire ennemi), dont les membres se sont exercés à l'utilisation des armes à feu dans des camps d'entraînement. Très vite, des jeunes gens qui étaient encore plus fanatiques ont quitté le groupe pour former le leur, auquel ils ont donné le nom de « Akinci Güç ». Dans les années 80, leur groupe a adopté le nom de l'un de leurs journaux, « Ak-Dogus » (Naissance immaculée). Le fondateur de l'IBDA-C et ex-membre du MSP, Salih Mirzabeyoglu, appartient également à ce groupe. Au milieu des années 80, il a fondé l'IBDA-C, au sein duquel l'Akincilar s'est reformé. L'IBDA-C est responsable de nombreux attentats commis au début des années 90.
- **Hizbullah** (le Parti de Dieu): Il s'agit d'une organisation entourée de « mythes », responsable de nombreux attentats commis dans l'Anatolie du sud-est et qui sont restés sans élucidation. Le parti a apparemment un chef religieux et un chef politique et se compose de deux sections; la première serait compétente pour le recrutement et la formation idéologique et l'autre pour l'entraînement militaire. Il est vraisemblablement financé par des musulmans fanatiques de l'Anatolie du sud-est.

Source: Steinbach Udo: Die Türkei im 20. Jahrhundert. Schwieriger Partner Europas. Lübbe Verlag, Bergisch Gladbach, 1996.